



16.3848

**Motion Candinas Martin.
Flächendeckende Postzustellung
bis zur Mittagszeit**

**Motion Candinas Martin.
Distribution du courrier
sur l'ensemble du territoire
au plus tard à la mi-journée**

Fortsetzung – Suite

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 08.03.18

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 28.11.18

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 28.11.18 (FORTSETZUNG - SUITE)

Antrag der Kommission
Ablehnung der Motion

Antrag Seydoux
Annahme der Motion

Proposition de la commission
Rejeter la motion

Proposition Seydoux
Adopter la motion

Le président (Fournier Jean-René, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. Le Conseil fédéral propose le rejet de la motion.

Seydoux-Christe Anne (C, JU): Je ne suis pas membre de la commission compétente dans ce domaine; je sais qu'il est toujours délicat d'intervenir dans ces circonstances. Néanmoins, j'ai décidé, en l'absence de propositions de minorité, de déposer une proposition individuelle visant à l'acceptation de la motion Candinas. En effet, plusieurs directeurs de journaux régionaux, actifs notamment dans des zones périphériques, sont intervenus auprès des parlementaires fédéraux pour relayer des soucis qui me paraissent légitimes, notamment en pleine période de réabonnement pour 2019. Selon ces responsables, en effet, c'est dans les zones périphériques que le courrier, et par conséquent les journaux, sont distribués de plus en plus souvent après le milieu de la journée, alors que la distribution du courrier en matinée est la norme dans les villes et dans les agglomérations. Or, recevoir son courrier, et particulièrement son journal, dans l'après-midi n'a pas de sens et pose de sérieux problèmes à une époque où l'information en ligne concurrence déjà de manière féroce les journaux régionaux, qui se battent jour après jour pour leur survie et dont certains ont déjà subi des pertes financières sévères suite à la faillite de Publicitas. Nombreux sont les abonnés qui se plaignent de changements d'horaire fréquents, intervenus sans qu'ils en aient été informés préalablement, ou de recevoir le journal vers 13 heures 30 ou 14 heures.

J'ai pris acte de l'argumentation de la Poste au sujet de la présente motion. Selon cette argumentation, la Poste a déjà pris des mesures, et il est essentiel de n'inscrire aucune heure de fin de distribution dans la loi, pour des questions de flexibilité et de diminution des postes à plein temps dans la distribution, qui toucheraient environ 3800 employés. Ce n'est évidemment pas notre souhait de voir des emplois de ce type être supprimés. Néanmoins, les plaintes émanant à la fois des journaux et de clients me font douter du fait que toutes les





mesures utiles et nécessaires aient déjà été prises, notamment dans nos régions périphériques, toujours plus mal loties que les centres urbains.

C'est pourquoi, par ma proposition, je vous invite à soutenir la motion Candinas afin que la Poste prenne toute la mesure de la situation. En effet, le service postal universel doit valoir pour tous, dans tout le pays et aux mêmes conditions.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion ... 25 Stimmen

Dagegen ... 14 Stimmen

(2 Enthaltungen)